



SCHWEIZERISCHE TIERÄRZTLICHE
VEREINIGUNG FÜR VERHALTENSMEDIZIN
ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE SUISSE
POUR LA MÉDECINE COMPORTEMENTALE

Inscription

Par la présente, je m'inscris définitivement pour participer au :

☐ Module I (cours 1 à 9)

Je m'inscris uniquement pour participer au(x) cours suivant(s) :

Cours	Titre/Thèmes	Date	Heure	Prix (CHF)
☐ Cours 1	Introduction, médecine comportementale, loi sur la protection des animaux, droit	Vendredi 12 septembre 2025	14h00 - env. 17h30	100/130/150
☐ Cours 2	Manipulation sans stress/Fear Free/Prévention de la peur et de l'angoisse	Samedi 13 septembre 2025	09h00 - env. 17h00	180/220/250
☐ Cours 3	Ethologie du chat	Vendredi 19 septembre 2025 Vendredi 26 septembre 2025	09h00 – env. 17h00	360/440/500
☐ Cours 4	Ethologie des petits mammifères et oiseaux domestiques	Vendredi 3 octobre 2025	09h00 – env. 17h30	180/220/250
☐ Cours 5	Comportement et enseignement/apprentissage	Vendredi 10 octobre 2025	09h00 – env. 17h00	180/220/250
☐ Cours 6	Éthologie du cheval	Vendredi 24 octobre 2025	09h00 – env. 17h00	180/220/250
☐ Cours 7	Ethologie canine	Ve, 07/11/25 Vendredi 14/11/25	09h00 – env. 17h00	360/440/500
☐ Cours 8/1	Alimentation et comportement (compléments alimentaires)	Vendredi 21 novembre 2025	14h00 – env. 17h00	100/130/150
☐ Cours 8/2	Alimentation et comportement (alimentation et santé intestinale)	Samedi 22 novembre	09h00 – env. 12h30	100/130/150
☐ Cours 9	Génétique et épigénétique du comportement	Vendredi 28 novembre 2025	14h00 – env. 17h00	100/130/150



SCHWEIZERISCHE TIERÄRZTLICHE
VEREINIGUNG FÜR VERHALTENSMEDIZIN
ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE SUISSE
POUR LA MÉDECINE COMPORTEMENTALE

Nom

Prénom

Rue

Code postal / Localité.....

Mobile E-mail

☐ Je suis membre SVS N° de membre..... ☐ Je suis membre AVSMC

J'ai pris connaissance des conditions d'annulation** (voir ci-dessous).

Date

Signature.....

Remarque :

Inscription à :

STVV Bildungssekretariat
c/o Christina Sigrist
La Gassatte 2
2807 Pleigne
Tél. : 032 431 22 22
E-mail : christina.sigrist@stvv.ch

Date limite d'inscription :

Vendredi 5 septembre 2025

**L'inscription est définitive dès lors qu'elle est effectuée avant la date limite d'inscription et que les frais de participation pour le module réservé ou les cours individuels ont été réglés. En cas d'annulation après la date limite d'inscription, la totalité du montant est due, sauf si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e).
En cas d'annulation du cours, le paiement déjà effectué sera intégralement remboursé.
La STVV se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter des cours en fonction du nombre d'inscriptions.